

## Désignation de bénéficiaire(s) en cas de décès du Membre participant direct

<b>Membre participant</b>	M. <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	Mlle <input type="checkbox"/>
Nom et Prénom _____			
Nom de jeune fille _____		Date de naissance ___/___/___	
N° de Sécurité Sociale <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
Adresse _____			
_____ Section _____			

Cochez une seule case

(1)  **Je désigne comme bénéficiaire en cas de décès à compter de ce jour selon la formule générale définie ci-après :**

- ◆ par priorité et dans sa totalité à mon conjoint non séparé de corps par jugement, concubin, signataire d'un P.A.C.S.,  
(il est précisé que mon conjoint est la personne qui a cette qualité au moment du décès, tel que définit par la notice d'information O.P.M),
- ◆ à défaut à mes enfants et par parts égales, nés ou à naître, vivants ou représentés,
- ◆ à défaut à mes ascendants et par parts égales, au premier degré,
- ◆ à défaut à mes héritiers légaux, en proportion de leur part héréditaire,
- ◆ à défaut aux œuvres sociales de la Mutuelle.

OU

(2)  **Je désigne le(s) bénéficiaire(s) suivant(s) en cas de décès, à compter de ce jour :**

Nom, Prénom	Date et Lieu de naissance	Adresse
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

**Précisez :** A défaut  Par parts égales  Indication d'un pourcentage pour chacun

Je déclare avoir pris connaissance des conditions figurant au verso.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Signature du Membre participant**

Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

## Important

✓ Votre volonté exprimée ce jour restera valable tant que vous ne l'aurez pas modifiée par simple courrier ou en demandant un nouvel imprimé, même si votre situation familiale venait à changer. **Pensez-y notamment en cas de divorce.**

✓ Lorsque vous cochez la case N° 2, n'inscrivez rien d'autre que les informations demandées en précisant, en cas de bénéficiaires multiples, si vous souhaitez que le capital soit versé :

- *en priorité*, au 1<sup>er</sup> bénéficiaire,
  - *à défaut*, au 2<sup>ème</sup> bénéficiaire, *à défaut etc.*
- dans ce cas, cochez la formule "**A défaut**"

ou

par parts égales aux bénéficiaires désignés, dans ce cas cochez la formule "**Par parts égales**"

ou

avec indication d'un pourcentage pour chacun, dans ce cas cochez la formule "**Indication d'un pourcentage pour chacun**" (N'oubliez pas d'indiquer les différents pourcentages)

◆ *A défaut de bénéficiaire(s) nommément désigné(s), la clause générale serait appliquée.*

✓ Le capital décès n'est pas versé à des enfants mineurs, mais au **tuteur désigné** par le juge des tutelles ; celui-ci est le plus souvent autorisé à gérer tous les biens de l'enfant (*article 389 alinéa 6 et alinéa 1 du code civil*).

✓ Le capital décès n'entre pas dans l'actif successoral dès lors qu'il y a désignation de bénéficiaire(s).

*Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous pouvez obtenir à tout moment communication - et le cas échéant rectification - des informations détenues à votre nom en vous adressant à l'organisme ayant recueilli votre adhésion.*

*La SMAR pourra utiliser, sauf opposition de votre part, les informations nominatives recueillies pour vous envoyer directement des publipostages ou par l'intermédiaire de ses partenaires.*